Contrat de sous-traitance formation

Entre les soussignés :

**La Fédération Santé Habitat**

sise au 6 rue du Chemin Vert 75011 Paris, SIRET 43776264400049 ;

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 49764 75 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi (DIRECCTE), représenté par Monsieur Léonard NZITUNGA, président

Ci-après désigné « l’organisme de formation »

Et

**SELARL ABDELLI-ALVES**

3 rue de Lorraine – 25000 BESANCON

Ci-après désigné « le Prestataire ».

Les parties ont arrêté et convenu ce qui suit :

# Objet et Définition du contrat

Le présent contrat a pour objet d’organiser les conditions générales et les conditions particulières pour la réalisation de prestations de formation par le Prestataire auprès des clients de l’organisme de formation.

Le présent contrat est composé de deux parties complémentaires :

* les conditions particulières qui une fois complétées déterminent notamment le contenu de la prestation, le planning et la durée d’exécution de la prestation, le lieu d’intervention, le prix convenu.
* les présentes conditions générales applicables.

Le contrat ainsi formé définit l’intégralité des obligations contractuelles des parties.

# Relation entre le Prestataire et l’organisme de formation

Le Prestataire est le seul responsable de l’exécution de sa prestation. Il ne peut sous-traiter l’exécution de sa prestation sans l’autorisation écrite de l’organisme de formation.

Le Prestataire est juridiquement, fiscalement et socialement indépendant de l’organisme de formation. Il n’est pas un salarié ou un mandataire de l’organisme de formation. Aucun lien de subordination n’existe entre le Prestataire et l’organisme de formation.

# Exécution de la prestation

Le Prestataire s’engage à mener à bien les tâches précisées dans les conditions particulières.

Le Prestataire est responsable du support de formation.

Le Prestataire s’interdit de diffuser aux clients de l’organisme de formation, tout contenu pédagogique non présenté préalablement à la direction de l’organisme de formation.

Pour l’accomplissement des prestations prévues, le Prestataire s’engage à respecter les règles de l’art et la déontologie de sa profession.

Le Prestataire s’engage à appliquer les consignes relatives à la qualité demandées par le donneur d’ordre et prendre connaissance et signer (responsable et formateur du sous-traitant) le document PR 04 - D 04.03 - CHARTE QUALITE - Engagements du sous-traitant et du formateur.

# Lieu de la prestation

Le Prestataire exécutera sa mission dans les locaux de l’organisme de formation ou dans les locaux de ses clients selon les besoins de la prestation. Le lieu de la prestation est spécifié dans les conditions particulières.

Le Prestataire s’engage à respecter le règlement intérieur et les consignes d’hygiène et de sécurité en vigueur dans les locaux où il intervient.

Le Prestataire s’engage à restituer les clés des locaux lorsque l’organisme de formation ou ses clients lui en confient la responsabilité pour l’exécution du présent contrat.

# Durée de la prestation

Le présent contrat est conclu pour une période définie dans les conditions particulières.

Pour la bonne exécution des prestations de formations, le Prestataire s’engage à respecter les horaires et les durées définies dans les programmes pédagogiques de l’organisme de formation.

# Responsabilités et assurances

Le prestataire s’engage à être couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle et à le justifier à l’organisme de formation.

Le prestataire accepte que le règlement de ses factures soit différé en l’absence de justificatif de son assurance.

# Confidentialité

Le Prestataire considère comme strictement confidentiel et s’interdit à divulguer, toute information, tout document, toute donnée ou tout concept dont il pourrait avoir connaissance à l’occasion de l’exécution du présent contrat.

# Supports utilisés

Tous les supports utilisés dans le cadre des prestations doivent porter le logo de l’organisme de formation.

# Prix et Facturation

En contrepartie des prestations exécutées, l’organisme de formation versera au prestataire des honoraires, tels que prévus dans les conditions particulières.

Si l’organisme de formation est soumis à la TVA, les honoraires s’entendront HT.

Si l’organisme de formation n’est pas soumis à la TVA, les honoraires s’entendront TTC.

L’organisme de formation s’engage à régler les factures sous 30 jours maximum à réception de facture.

# Données personnelles

## Sous-traitance

Dans le cadre de sa prestation, le Prestataire peut être amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte de l’organisme de formation, et uniquement sur ses instructions documentées qui devront être rédigées par écrit.

### Finalités de la collecte et du traitement de données personnelles

Les données collectées lors de la réalisation de la prestation du Prestataire font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité de :

* réaliser les opérations comptables pour le compte de l’organisme de formation ;
* engager des procédures judiciaires ;
* vérifier l'identité des personnes concernées ;
* adresser des informations et contacter les personnes concernées ;
* exécuter les engagements contractuels ;
* faire respecter les Conditions Générales de Service.

Ces finalités sont déterminées par l’organisme de formation dans le cadre de sa demande de réalisation de prestation.

### Destinataires des données

Les données collectées sont consultables uniquement par le Prestataire dans les limites strictement nécessaires à la réalisation de sa prestation.

Ces données, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais rendues librement accessibles à un tiers.

## Sécurité et confidentialité des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données et de la législation nationale en vigueur.

L’accès aux locaux du Prestataire est également sécurisé.

## Respect des droits

Le Prestataire s’engage à aider l’organisme de formation, responsable de traitement de données à caractère personnel, à s’acquitter de ses obligations dans le cadre de l’exercice des droits des personnes concernées, notamment issus du RGPD.

Le Prestataire s’engage à mettre à la disposition de l’organisme de formation toutes les informations nécessaires pour démontrer son respect de ses obligations en matière de protection des données personnelles.

## Minimisation des données

Le Prestataire peut également collecter et traiter toute donnée transmise volontairement par l’organisme de formation pour la réalisation de sa prestation.

Le Prestataire oriente l’organisme de formation afin qu’il fournisse des données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le Prestataire s’engage à ne conserver et traiter que les données strictement nécessaires à ses activités professionnelles et à la réalisation de sa prestation, et à supprimer toute donnée reçue non utile à ses activités dans les plus brefs délais.

# Résiliation

Tout manquement de l’une des parties aux obligations du présent contrat pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat un mois après mise en demeure d’exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans préjudice de tout dommage et intérêt.

# Droit applicable - attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige à propos de la formation, de l’exécution ou de l’interprétation du présent contrat sera de la compétence du Tribunal du Siège Social de l’organisme de formation.

Fait en double exemplaire, à Paris le 25 mai 2024

|  |  |
| --- | --- |
| Pour la **Fédération Santé Habitat**,  **Patricia Coradetti, Présidente**  Une image contenant texte, Police, capture d’écran, noir  Description générée automatiquementUne image contenant fouet  Description générée automatiquement | **Le Prestataire**  **SELARL ABDELLI-ALVES**  *Avec la mention manuscrite*  *« Lu et approuvé, bon pour acception »*  Le sous-traitant,  [Nom, prénom, qualité, signature, tampon] |

***ANNEXES :***

* ***Conditions Particulières***
* ***Charte Qualité***

Conditions particulières

# Objet du contrat

La Fédération Santé Habitat organisera l’action de formation suivante :

**Protection sociale des personnes migrantes et délivrance d’un titre de séjour**

1. **Formateur :** Maître Hafida Abdelli, avocat à Besançon
2. **Objectifs de la formation** :

* Se familiariser avec l'accès des étrangers à la protection sociale et la procédure de délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé ;
* Fournir les outils de compréhension nécessaires dans l'accompagnement et dans la constitution des dossiers des étrangers malades ;
* Pouvoir les orienter vers les administrations et professionnels compétents (préfecture, OFII, médecin, avocat...) dans le traitement de leur dossier

1. **Programme et méthodes** : Annexe 1
2. **Lieu**: par visioconférence
3. **Dates et horaires :** 3 demi-journées - 12h : **3-4-6 juin 2024 de 13 :30 à 17 :30**

# Effectif formé

Travailleurs sociaux et tous les professionnels concernés par la thématique

# Dispositions formateur

* A l’issue de chacune des sessions de formation, le formateur remettra à chaque stagiaire, les supports et documents ayant été utilisés, ainsi que le questionnaire d’évaluation à chaud permettant d’évaluer la qualité de la prestation, ainsi qu’un questionnaire d’évaluation des acquis.
* Un bilan oral est effectué à la fin de chaque session.

# Conditions financières

En contrepartie de ces 12h de formation, la Fédération Santé Habitat s’acquittera de la somme de :

**2400 euros TTC**, comprenant l’ingénierie et l’animation.

# Modalités de règlement

Le paiement se fera à réception de la facture du Prestataire.

Charte Qualité

**Engagements du sous-traitant et/ou du formateur**

Dans le cadre du contrôle de la qualité des formations, l’organisme de formation décrit dans cette charte-qualité les méthodes et moyens mis en place pour garantir aux stagiaires la qualité des formations sous-traitées.

L’organisme de formation doit s’assurer de la capacité des prestataires à dispenser une formation de qualité.

Elle vérifie la réalité des prestations de formation, la conformité de l’action de formation réalisée par rapport aux objectifs initiaux

Elle entend réaliser cette mission dans le cadre d’un échange avec les formateurs et sous-traitants afin de les accompagner dans cet objectif de qualité des prestations réalisées.

Le contrôle de la qualité de la formation est mis en place avec l’organisme de formation sous-traitant dès la signature etpour toutes les formations.

Déontologie et éthique professionnelle :

Le formateur intervient pour le compte exclusif de l’organisme de formation, il présente la formation et précise qu’il intervient au nom de l’organisme de formation.

* Le formateur exerce son action dans l’intérêt commun du client (l’organisme de formation) et des stagiaires, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
* Le formateur s’engage à respecter les stagiaires sans discrimination des stagiaires, de leurs compétences, de leur personnalité, de leur niveau et de leur âge.
* Le formateur ne doit exprimer aucun jugement ou critique vis-à-vis de l’organisme de formation, surtout face aux stagiaires. Il s’engage à respecter la confidentialité des informations concernant le client et respecter l’organisation de l’organisme de formation et son règlement intérieur (horaires d’ouverture, horaires de stage, etc
* Le formateur prévient le service formation de tout dysfonctionnement de nature à perturber la formation.
* Le formateur se présente comme formateur sous-traitant de l’organisme de formation, il véhicule donc l’image de l’organisme de formation auprès des participants.
* Par conséquent, il s’interdit de fait un quelconque démarchage commercial auprès des participants à la formation animée (ni à l’oral, ni à l’écrit).
* Les supports de formation remis aux stagiaires sont fournis par le sous-traitant et doivent comporter le logo de l’organisme de formation. Aucun document sans le logo de l’organisme de formation ne doit être remis aux stagiaires.
* Le formateur s’engage à respecter le programme de la formation et à s’adapter au public formé (différences entre les niveaux notamment …), les objectifs de formation en termes de résultats à atteindre.
* Le formateur s’assure de l’existence d’un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de la formation.

Contrôle de la qualité de la formation :

L’organisme de formation procédera, dès le démarrage de la formation, au contrôle des prestations délivrées par le sous-traitant conformément à sa mission. L’organisme de formation mesure systématiquement la satisfaction des stagiaires à la fin de chaque stage et demandera, le cas échéant, au sous-traitant, la mise en place d’actions correctives adaptées.

**Le sous-traitant ou le formateur (quel que soit son statut), doit respecter les obligations le concernant selon le référentiel Qualiopi en cours.**

Le contrôle pourra éventuellement s’effectuer directement lors de la formation, par la présence d’un représentant de l’organisme de formation qui vérifiera la prestation assurée par le formateur en fonction des objectifs d’apprentissage prévus, ceci, sans perturbation de la formation.

En cas d’anomalies ou de non-respect de cette charte qualité et du contrat de sous-traitance, l’organisme de formation informera systématiquement le sous-traitant concerné.

Validation de la charte-qualité :

Le sous-traitant s’engage à faire signer la présente charte qualité à chaque formateur prévu pour assurer une ou plusieurs formations pour le compte de l’organisme de formation.

A

le :

|  |  |
| --- | --- |
| Le sous-traitant,  NOM :  Prénom :  Signature avec mention « lu et approuvé » | Le formateur,  NOM :  Prénom :  Signature avec mention « lu et approuvé » |
| Pour l’organisme de formation,  **Patricia Coradetti, Présidente**  Une image contenant fouet  Description générée automatiquement |  |